



Hameau abandonné sans propriétaires

Par **poulette1326**, le **14/10/2010 à 17:04**

Bonjour, rn j'ai découvert en pleine montagne un hameau inhabité et complètement abandonné depuis des décennies j'aimerais m y installer mais je ne connais ni propriétaire et personne ne peut me renseigner que dit la loi a ce sujet merci

Par **mimi493**, le **14/10/2010 à 17:08**

Il faut aller voir le cadastre, il y a forcément des propriétaires.rnVoir avec la commune si elle a fait usage de la prescription acquisitivernOu vous y installer, payer pendant 30 ans la taxe foncière, que personne pendant ces 30 ans ne viennent contester votre installation et vous pourrez devenir propriétaire par prescription acquisitivern(mais si la 29ème année, on vient vous dire "non, c'est à nous", vous aurez tout paye pendant 29 ans, pour rien)

Par **poulette1326**, le **14/10/2010 à 17:42**

ok merci beaucoup pour la réponse , je vais aviser bonne continuation et encore merci